



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction départementale de la cohésion sociale
Affaire suivie par : Mélanie GIRAUD
Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité
Courriel : melanie.giraud@hauts-de-seine.gouv.fr
Tél : 01 40 97 45 70

Nanterre, le 05 décembre 2018

Le Préfet des Hauts-de-Seine

à

Destinataires *in fine*

OBJET : Portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes

Chaque année en France, 93 000 femmes déclarent avoir été victimes de viol ou tentative de viol, 225 000 sont victimes de violences physiques et ou sexuelles au sein de leur couple et l'année dernière, un million de femmes ont été confrontées au moins une fois à une situation de harcèlement sexuel au travail ou dans les espaces publics. Pourtant, moins de 10% des victimes de violences sexuelles et sexistes déposeraient plainte.

Lors de son discours prononcé le 25 novembre 2017 déclarant l'égalité entre les femmes et les hommes « grande cause du quinquennat », Monsieur le Président de la République a annoncé la mise en place d'un signalement en ligne pour les victimes de violences, harcèlements et discriminations afin de faciliter la mise en relation avec les forces de l'ordre.

Dans ce cadre, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a lancé le 27 novembre dernier, en présence de Madame la Garde des sceaux et de Madame la Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, un portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes.

Ce portail, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, est accessible via le site Internet « service-public.fr » ou l'adresse www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr depuis un ordinateur, une tablette ou un *smartphone*, sous la forme d'une discussion interactive instantanée (« *tchat* »), permettant un échange personnalisé et adapté avec un policier spécifiquement formé.

Ce service innovant, gratuit et sans obligation de déclarer son identité, ne constitue pas un dispositif de pré-plainte en ligne mais vise à permettre à toutes les victimes d'entrer en contact avec des personnels spécialisés pour les accompagner vers le dépôt de plainte ou les orienter vers un réseau de professionnels susceptibles de faciliter leur accompagnement et leur prise en charge sociale et/ou psychologique.

.../...

Afin de faire connaître ce nouveau dispositif au plus grand nombre, je vous remercie de bien vouloir en assurer la promotion auprès de vos concitoyens et de vos agents.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joint la plaquette et l'affiche du dispositif. Une version informatique de ces éléments sera également transmise par courriel à vos services par la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité des Hauts-de-Seine.

Le Préfet



Pierre SOUBELET

DESTINATAIRES IN FINE :

- Monsieur le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine,
- Mesdames et Messieurs les Maires des Hauts-de-Seine,
- Mesdames et Messieurs les Députés des Hauts-de-Seine,
- Mesdames et Messieurs les Sénateurs des Hauts-de-Seine.